

Département  
de la Haute-Savoie**REPUBLIQUE FRANCAISE**Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024.021** Séance du **VINGT-SIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Date de la convocation : Mardi 20 février 2024  
Président de séance : M. Patrick ANTOINE  
Secrétaire de séance : Mme PELLIER Pascale  
Quorum : 14

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, ROGUET

7 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Guy LAMBELET Olivier ALPSTEG à Maurice BERTRAND, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Fabienne PICHAT, Stéphanie BREGEGERE à Véronique FENEUL

3 absents :

MM. RIBOURDOUILLE, RICHARD et SILLARD

**Objet : Lieudit « Les Places » - Déclassement des parcelles C 1035 (1002 m<sup>2</sup>), C 1041 (39 m<sup>2</sup>), C 1030 (586 m<sup>2</sup>) et C 1036 (1079 m<sup>2</sup>), relevant du domaine public communal**

Par délibération 2024.005 du 29 janvier 2024, le conseil municipal approuvait la désaffectation des parcelles T (1002 m<sup>2</sup>), Z (39 m<sup>2</sup>), O (586 m<sup>2</sup>) et U (1079 m<sup>2</sup>).

Ces parcelles étaient en attente d'une numérotation définitive. Celle-ci a été établie par les services du cadastre et figure dans le tableau ci-dessous :

<b>Ancienne numérotation</b>	<b>Nouvelle numérotation</b>
T (1002 m <sup>2</sup> )	C 1035 (1002m <sup>2</sup> )
Z (39 m <sup>2</sup> )	C 1041 (39m <sup>2</sup> )
O (586 m <sup>2</sup> )	C 1030 (586 m <sup>2</sup> )
U (1079 m <sup>2</sup> )	C 1036 (1079m <sup>2</sup> )

**2024.021**

Ces quatre parcelles n'étant plus affectées à l'usage public, le conseil municipal est appelé à prononcer leur déclassement, conformément à l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Ces parcelles feront ainsi désormais partie du domaine privé communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** le déclassement des parcelles C 1035 (1002 m<sup>2</sup>), C 1041 (39 m<sup>2</sup>), C 1030 (586 m<sup>2</sup>) et C 1036 (1079 m<sup>2</sup>),

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce déclassement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 04 mars 2024  
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 07/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.